



RAPPORT ANNUEL 2023

DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE DINANT



Table des matières

1

1

2

3

3

6

6

6

11

13

14

1. La Commission de Surveillance

En 2023, la Cds DINANT a été renforcée par deux nouveaux membres :

- Charlotte DEBRY, avocate (candidature approuvée en réunion du Conseil du jeudi 17/08/2023 et présence aux réunions de la CDS à partir de juillet 2023) ;
- Frédéric MESPOUILLE, avocat (candidature approuvée en réunion du Conseil du jeudi 21/12/2023 et présence aux réunions de la CDS à partir de décembre 2023).

En cours d'année, des événements « de vie » rencontrés par plusieurs membres de la commission, ont nécessité des adaptations dans le fonctionnement. La flexibilité et la grande disponibilité de chacun-e a permis de remplir les missions.

Début 2024, si la Cds DINANT est toujours en recherche de nouveaux membres, les objectifs de « recruter » un-e médecin et un-e avocat-e du barreau, ont été remplis.

Plusieurs personnes ont été approchées pour qu'elles posent leurs candidatures, mais sans résultat jusqu'à présent.

1.1. Composition

- Fabien HOULMONT, président et point de contact informatique (retraité)
- Natacha DEPREY, vice-présidente, membre suppléant de la commission des plaintes (magistrate)
- Maude BIETTLOT, présidente de la commission des plaintes (juriste-fonctionnaire police fédérale)
- Charlène CRAHAY, secrétaire et membre de la commission des plaintes (assistante-doctorante UCL)
- Charlotte DEBRY, avocate, membre du barreau
- Jean DERÈSE, membre de la commission des plaintes (éducateur social)
- Jean-Pierre COPPENS (retraité)
- Lola DERÈSE, juriste au Conseil du Contentieux des Etrangers
- Fabrice DEPREZ (médecin)
- Frédéric Mespouille, avocat, membre du barreau

1.2. Fonctionnement

Les réunions mensuelles (12) se sont tenues comme planifiées.

Certaines se sont tenues :

- à distance via MS Teams ;
- à la salle de réunion de la prison de Dinant.

En 2023, notons la participation exceptionnelle aux réunions de la commission de surveillance de Dinant aux dates suivantes de :

- 01-03-2023 : Ambre DEPREZ du CCSP et Véronique DISQUEUVE, candidate à la Cds DINANT
- 04-10-2023 : Laurence DE VILLE, coordinatrice « opérationnelle » de l'ASBL « Arbor et Sens » qui intervient e.a. comme service social externe dans la prison et propose une offre de services dans le domaine psy.

Quand l'occasion s'y prête, chaque commissaire du mois entretient des échanges avec la direction, le greffe et les représentants des services internes ou externes (service social, psychologues, aumôneries, bénévoles...) de la prison de Dinant.

Les agents pénitentiaires ont généralement une attitude positive envers les membres de la commission. Les échanges sont le plus souvent ouverts, francs et respectueux - ce dont on peut se féliciter -.

Les relations avec la direction sont fluides, franches et constructives.

Les membres de la commission des plaintes entretiennent en permanence de la concertation et des échanges avec le CCSP.

La commission en chiffres

a. Nombre de réunions : 12

b. Présence des membres aux réunions mensuelles : le taux moyen de présence a été de 69 % (67 % en 2022, 73 % en 2021 et 90 % en 2020). En 2023, la médiane se situe à 75 %.

c. Nombre de visites réalisées en 2023 : 41 (dont 2 en duo de commissaires)

e. Nombre de médiations réalisées : 0

f. Nombre de rencontres de détenus ayant fait l'objet d'un compte rendu circonstancié : 35

1.3. Traitement des demandes des personnes détenues

La CDS est saisie :

- soit par des formulaires dans sa boîte aux lettres,
- soit par des détenus qui, lors des visites du commissaire du mois, ont interpellé celui-ci,
- soit lors d'entretiens spontanés avec des détenus,
- soit par d'autres intervenants.

La commission se fait un point d'honneur de réagir (et d'agir) le plus vite que possible lorsqu'elle est saisie. Si nécessaire, d'autres membres sont contactés pour avoir leur avis en la matière.

Pour contacter la CDS Dinant, les détenus n'utilisent pas d'outils informatiques. Vu la dimension de l'établissement et le passage régulier des commissaires de surveillance, les contacts « hors formulaire » se déroulent lors de rencontres fortuites. Une synthèse des entretiens est toujours reprise dans les rapports mensuels des commissaires.

2. L'établissement pénitentiaire concerné

2.1 Fonctionnement

La prison de Dinant est une maison d'arrêt où des condamnés sont aussi hébergés. La population est exclusivement masculine. Le régime en vigueur est un régime fermé.

Comme les autres années, la population carcérale dépasse en permanence la capacité. Nous y reviendrons plus en détail au point 3.2.1 (population pénitentiaire)

La surpopulation constante – avec un taux de plus de 190 % - en fait l'établissement le plus surpeuplé de Belgique.

Le problème de surpopulation y est chronique et ne doit pas être occulté par le fait que l'ambiance de l'établissement pourrait être définie comme « familiale ».

Néanmoins, cette surpopulation implique que le personnel doit constamment travailler en « flux tendu », avec un impact sur leur santé et partant, sur l'organisation du service lors de maladies et/ou congés, mais aussi sur la formation continue des agents.

Vu l'augmentation de la disparité (culture, âge, etc.) de la population pénitentiaire, nous recommandons des formations à la multi-culturalité. Les connaissances et les aptitudes acquises lors de ces formations, contribueraient à la réduction des risques d'incompréhensions, quiproquos et tensions.

Notons que les incidents restent rares et les relations entre détenus et agents, plutôt sereines.

2.2 Événements marquants / principaux changements dans l'établissement

L'excellente connaissance de l'administration pénitentiaire et de la prison de Dinant par l'actuel directeur, contribue à la fluidité des relations qui y règne, malgré toutes les difficultés inhérentes à la gestion d'un petit établissement.

Depuis août 2022, un directeur-adjoint a été nommé, ce qui contribue à assurer une continuité formelle pour les prises de décisions administratives lors des congés et repos du directeur.

Un autre membre du personnel officie aussi comme directeur adjoint.

Nous tenons à relever les bonnes relations avec ces directeurs adjoints, quel que soit leur titre formel.

Le personnel participe rarement aux mouvements de grève et la présence du personnel en toute circonstance est la norme. Si des périodes de visites ont parfois été supprimées, nous n'avons pu établir formellement de liens directs entre un mouvement de grève et ces suppressions.

Nous ne disposons pas d'information indiquant que des détenus ne seraient pas rentrés spontanément après des congés pénitentiaires.

2.3 L'établissement pénitentiaire en chiffres

2.3.1 Agents de surveillance

Il y a 38 ETP - agents de surveillance. Les effectifs par pause sont :

- 4 le matin (dont 1 de 08 Hr à 16 Hr)
- 4 le soir
- 1 qui fait 12/20 h
- 3 la nuit
- 2 agents au portier en pause 8/16
- 1 chef surveillant

2.3.2 Services d'appui

Outre les agents de surveillance, la prison de Dinant compte sur l'appui de :

- 1 assistant social et 1 psychologue (SPS)
- 2 ETP à la comptabilité
- 2-3 ETP au greffe
- 2 techniciens
- 1 directeur-adjoint
- 1 experte P&O
- 1 informaticien qui vient à la demande car n'est plus prévu dans le cadre

En 2023, une importante partie du personnel du greffe a été remplacée suite à d'importants flux de personnel (pension, mobilité, nouveaux membres, etc.)

Par contre, d'autres points soulignés dans nos rapports précédents continuent à attirer notre attention : formation continuée, suivi et actualisation du dossier incendie, programmation des réunions de l'OCD (organe de consultation des détenus). Les conditions de travail des agents et services d'appui restent en « flux tendu permanent ».

2.3.3 SAD (Service aux détenus – service externe financé par la Communauté Française)

En 2023, le SAD (service externe) actif à la prison de Dinant a connu d'importantes et diverses difficultés : départ et remplacement de plusieurs membres de personnel ; locaux indisponibles au siège social du SAD suite à des sinistres nécessitant des interventions de leur propriétaire, etc. Ces difficultés ont eu un impact significatif sur la charge de travail et, les services rendus aux détenus. Nous avons constaté que cette situation avait aussi provoqué des tensions dans les relations avec le SPS. Notre commission a porté une attention particulière à cette problématique. Nous avons mené des missions de « facilitateurs » pour fluidifier les relations et partant, assurer une continuité des services aux détenus. Ces missions de « facilitateurs » portaient essentiellement sur des entretiens permettant des échanges d'informations quant aux incompréhensions et ou difficultés rencontrées de part et d'autre.

Cependant, nous constatons que la Communauté Française ne propose pas réellement de solutions quand un petit SAD rencontre des difficultés. Dans le cas présent, certains emplois ne sont occupés que par une seule personne. Si celle-ci fait défaut pour de légitimes raisons, c'est toute une série de missions qui ne sont plus assurées au profit des

détenus qui se reportent spontanément vers le SPS. Cette situation est source de tensions et de frustrations.

Nous plaillons pour que la Communauté Française mette des « équipes volantes » à la disposition des SAD confrontés temporairement à des indisponibilités en personnel.

De plus, « assistant-e social-e » fait partie des métiers en pénurie. Il semble donc particulièrement compliqué à un SAD rural d'offrir une attractivité suffisante pour concurrencer d'autres offres d'emploi ouvertes pour ces profils. La présence d'assistants sociaux dans les prisons est pourtant une nécessité impérieuse. Nous recommandons que le CCSP sensibilise la Communauté Française à cette problématique.

3. La surveillance

- 3.1. Thématiques principales relevées par la CdS
- 3.2. Thématique transversale de l'année 2023 : Grève et service minimum

3.2.1 Population pénitentiaire

La capacité théorique est de 32 détenus.

Lors de nos visites, nous avons régulièrement sollicité les chiffres.

En 2023, le nombre de détenus a varié entre 51 et 63. (en valeur relative, la surpopulation a atteint un chiffre maximal impressionnant : 196 %)

A ce nombre, il faut ajouter les condamnés qui purgent leur peine via le système du bracelet électronique. Ce suivi concerne une vingtaine de détenus - de sorte que la population sous supervision de la prison de Dinant dépasse souvent les 75 personnes.

La répartition est de 1/3 de condamnés (environ 20 en permanence), 2/3 sous mandat d'arrêt. Il convient aussi d'y ajouter les charges de gestion des détenus porteurs de bracelets électroniques.

Selon le personnel pénitentiaire, la présence d'un minimum de condamnés est nécessaire pour assurer les différentes servitudes.

En 2023, nous avons constaté l'incarcération de personnes âgées. Le suivi des conditions de détention a fait l'objet d'une attention particulière de notre Cds.

La population est exclusivement masculine.

3.2.2 Les conditions matérielles

Ouverte en 1853, la prison de Dinant a été bâtie en ville selon le modèle cellulaire de Ducpétiaux.

Les cellules, réparties sur 3 niveaux, s'ouvrent sur le centre à la manière du Panopticon de Bentham. Avec une capacité de 32 cellules, elle est la plus petite prison de Wallonie.

L'état général du bâtiment est vétuste, les cellules sont exigües (environ 8 m², sanitaires compris).

Les normes prévues par l'AR du 3 février 2019 ne sont pas respectées et ne pourront pas l'être sans une rénovation en profondeur de l'établissement.

La surpopulation constante à la prison de Dinant a de nombreux impacts sur les conditions matérielles de détention :

- L'encellulement multiple est la règle ;
- Toutes les cellules comptent deux lits superposés ;
- L'espace disponible dans chaque cellule est particulièrement réduit et ne laisse quasi aucune place pour de l'intimité et/ou l'utilisation de matériel personnel (TV, plaque chauffante, etc.)

Du côté positif, toutes nos visites ont permis de constater la propreté et le bon entretien des locaux.

Une salle d'attente pour des visiteurs a été aménagée. Vu le peu d'espace disponible à la prison de Dinant, ce local n'est atteint par aucune lumière du jour.

Des parloirs ont été aménagés.

L'établissement compte 25 caméras de surveillance.

La cuisine est bien équipée et bien entretenue.

La Régie des Bâtiments intègre dans sa planification, des projets d'entretien et/ou actualisation de l'infrastructure et de ses équipements, mais sans bouleversement majeur.

3.2.3 Activités et régime

Des constats repris dans nos rapports précédents sont toujours d'actualité. En bref, l'offre de travail et d'activités à la prison de Dinant reste très limitée. Pour rappel, la population carcérale est composée majoritairement de personnes en détention préventive.

Les contacts familiaux : les proches de nombreux détenus habitent loin de Dinant et/ou rencontrent des difficultés de transport.

Dans ce cadre, les visioconférences instaurées suite à la crise sanitaire ont rapproché beaucoup de détenus de leurs proches.

Le nombre de visites semble suffisant car l'ensemble des créneaux prévus pour les visites ne sont jamais tous occupés.

Il n'y a pas de distinction faite entre les prévenus et les condamnés concernant les visites. Tous peuvent recevoir une visite tous les jours.

Le travail, son offre et son organisation

En dehors des postes de servitude, l'offre de travail à la prison est très faible : il n'y a que 4 postes de travail à l'atelier. Les détenus y assemblent des pièces pour la société MAC Valves Europes. Ils sont payés à la quantité produite.

Les sociétés qui sous-traitent des travaux à l'atelier de la prison sont réticentes : face à une population qui se renouvelle souvent, il ne leur serait pas rentable économiquement d'assurer le minimum de formation pour exécuter correctement les tâches demandées.

Le fait d'avoir trop peu de travail implique aussi que la prison ne peut se permettre d'avoir des outils « dernière mouture » .

Autres activités

Le nombre de participants aux activités est variable. Il dépend du comportement des détenus mais aussi de la population.

La bibliothèque est gérée par un détenu. On y emprunte le plus des DVD, des jeux vidéo et quelques jeux de société (à jouer à deux). Très peu de livres. Nous constatons qu'il n'existe pas une dynamique d'interactions avec la bibliothèque publique de Dinant.

Hormis les sorties au préau où existent des aménagements renouvelés fin 2023, il n'existe pas de possibilité de pratiquer du sport.

Projet d'activité particulière à mentionner

En 2022, nous mentionnions un projet original en collaboration avec le CCRD – Centre Culturel Régional de DINANT - : peindre une fresque sur les murs externes de la prison. Les thèmes de cette fresque seraient fixés lors d'animations organisées avec les détenus : « messages de l'intérieur vers l'extérieur ». Ce projet est financé par une subvention.

En 2023, la commune de Dinant s'est opposée fermement à cette fresque extérieure. Nous déplorons ce refus. Une occasion d'ouverture est ainsi ratée.

Il reste le projet d'une fresque intérieure dont les thèmes seraient fixés lors d'animations organisées avec les détenus, par un collectif d'artistes. Malgré l'inertie de la Communauté française, le projet est lancé et débuterait fin mai 2024.

La cuisine

Comme souligné en 2022, les directives de l'administration ont mis le budget cuisine sous tension. Le budget quotidien par détenu est, avec l'inflation, passé à 5,18 euros (novembre 2023). Cette somme reste une source de tension et de défi pour les concepteurs des menus.

Vu la configuration de l'infrastructure, les assiettes sortent de cuisine et il n'y a pas de passage individualisé.

L'administration impose des marchés plus généraux (MECO et JAVA). Il y a moins de souplesse quant aux marchés locaux.

Malgré tout, avec un budget très restreint, la cuisine parvient à servir tous les jours des repas de qualité. En saison, la production du potager de la prison est cuisinée sur place.

La variété de la nourriture est assurée. L'hygiène dans la cuisine est impeccable et permanente. Dans le cadre du ramadan, la prison tient compte des heures de rupture du jeûne pour organiser de tenir au chaud le repas du soir dans des bacs en inox.

Les soins de santé

Dans ses rapports précédents, la CDS a toujours eu une attention particulière quant aux soins de santé.

Nous confirmons les difficultés spécifiques dans une petite prison en zone rurale :

- les médecins travaillent seuls, en dehors de toute structure pérenne de réseau ou de pluridisciplinarité ;

- la pénurie de médecins généralistes se traduit aussi par des difficultés de renforcer et/ou renouveler l'offre
- il n'y a aucun infirmier-ière au cadre de la prison de Dinant. Les prestations sont assurées par des infirmiers indépendants externes.

En particulier pour le suivi de certaines thématiques (assuétudes, santé mentale, etc.), il s'agit toujours d'un sujet de préoccupation majeure. Les moyens dévolus par les autorités régionales et communautaires dans ces domaines, sont nettement insuffisants.

Dinant ne dispose d'aucune section « psychiatrique », ni d'un service médical ad hoc pour d'éventuelle prise en charge de détenu susceptible de présenter des troubles graves de comportement

La commission s'est toujours inscrite dans une démarche constructive. La présence d'un médecin dans notre commission contribue à fluidifier les relations avec les médecins assurant les soins de santé à la prison.

Le fonctionnement du service infirmier : le service infirmier est constitué de 4 infirmiers externes, appelables de 6 à 22 heures tous les jours. Un passage d'infirmier est prévu au quotidien. Si la préparation des médicaments relève de la compétence exclusive des infirmiers, la distribution aux détenus est faite par les agents. Seule la méthadone est distribuée par les infirmiers.

La prison est dotée du logiciel « EPICURE », système médical informatisé où sont enregistrées les prescriptions de médicaments et de soins.

L'appui spirituel et philosophique

Plusieurs représentants de cultes agréés sont désignés pour assurer une présence à la prison. La direction a attiré notre attention sur le fait de l'absence historique d'Imam à la prison. Un Imam serait pourtant désigné à 20% pour la prison. Plusieurs détenus se revendiquant de cette religion, des permanences effectives d'un Imam seraient opportunes.

3.2.4 Ordre et sécurité

Malgré la surpopulation constante à la prison de Dinant, la commission constate que les relations y restent fluides entre les personnes détenues et entre ces dernières et le personnel.

Cependant, comme mentionné plus haut, la disparité culturelle de la population carcérale

étant en croissance, le suivi de formations à la multi-culturalité permettrait au personnel de développer ses connaissances et aptitudes afin de réduire les risques de tensions et incompréhensions.

3.2.5 Préparation à la réinsertion

Le SPS à la prison de Dinant compte un psychologue et une assistante sociale.

A leur niveau, même s'il n'y a pas de retard dans le traitement formel des dossiers pour le TAP, ils estiment que le suivi et l'accompagnement des détenus restent insuffisants par manque de temps et de moyens.

Comme mentionné plus haut, les difficultés rencontrées par le SAD ont aussi eu un impact négatif sur la charge de travail du SPS.

3.2.6 Impact de la surpopulation sur le personnel pénitentiaire

Nous renvoyons aux constats formulés au point 2.

Les conditions de travail en « flux tendu permanent » du personnel pénitentiaire pourraient être sources de difficultés diverses. En particulier, la commission souligne l'importance de dégager des capacités pour permettre au personnel

- De ne plus travailler sans cesse en flux tendu ;
- d'entretenir, actualiser ou augmenter ses connaissances et aptitudes par le suivi de formation continuée ;
- d'assurer le suivi de certains dossiers (réunions régulières de l'OCD, dossier incendie, etc.)

4. Le droit de plainte

- *Nombre de plaintes introduites / personne détenue en 2023 : 1*
- *Nombre de décisions rendues : 0.*
- *Nombre d'abandon ou de retrait de plaintes : 0.*

Une seule plainte a été enregistrée. Le détenu a été transféré et la décision contestée n'ayant pas été prise à Dinant, la commission des plaintes n'a pas eu à la traiter.

- *Nombre de plainte manifestement irrecevable : 0.*
- *Nombre de plaintes transmises à la CdS pour médiation : 0.*

Aucune plainte n'a été officiellement transmises à la CdS pour médiation.

- *Nombre de médiation ayant abouti / échoué : 0.*
- *Nombre d'audiences tenues par la CdP : 0.*

Le nombre de plaintes formelles reste exceptionnellement faible. Comme précédemment, la commission formule deux hypothèses :

- Les processus de communication entre détenus, agents pénitentiaires et direction permettent de prévenir les conflits
- Les décisions administratives peuvent être prises par le directeur et un directeur-adjoint.
D'éventuels litiges sont réglés de façon informelle par d'autres membres du personnel. Les constats des commissaires du mois ne comportent cependant aucun élément pertinent permettant d'affirmer qu'il y aurait un important chiffre noir de décisions susceptibles de plaintes formelles.

Quelles sont les éléments positifs relevés par la CdP dans le cadre du traitement des plaintes ?

- La rapidité d'action dans le traitement des plaintes en raison de Commissaires du mois engagés ;
- La bonne collaboration avec les agents et le corps directeur.

Quels sont les principales difficultés rencontrées par la CdP dans le cadre du traitement des plaintes ; proposer des voies de progrès / des solutions pour y remédier?

Nous n'avons pas à ce jour rencontré de réelle difficulté.

Les synergies avec la CDS et les juristes du CCSP sont excellentes.

Les rapports avec la direction et le personnel de la prison sont fluides et loyaux.

5. Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2023

- *Très nette insuffisance de l'offre et possibilité d'activités pour les personnes incarcérées*
- *Soucis récurrents dans le traitement des assuétudes*
- *Inquiétude quant aux soucis rencontrés par le SAD et impact sur les services rendus aux détenus. Force est de constater que la Communauté Française est défailante pour offrir une solution concrète et opérationnelle. Vu la taille des SAD en zones rurales, l'absence d'un seul travailleur social signifie une diminution drastique des services offerts aux détenus. Même si le SAD a mis en place des processus alternatifs pour faire face aux urgences, la nature même du travail social au profit des détenus, implique de vrais contacts en présentiel.*

Sur base de ces 3 constats, la CdS formule les recommandations suivantes :

- continuer à sensibiliser les autorités (y compris régionales et SURTOUT communautaires) sur l'insuffisance d'activités proposées aux personnes incarcérées.
- travailler sur une prise de conscience de l'administration pénitentiaire et des pouvoirs régional et communautaire, de l'importance d'un réel travail pluridisciplinaire pour le suivi des assuétudes et de certaines pathologies.
- Sensibiliser la Communauté Française à mettre en place des processus permettant d'assurer une réelle continuité PHYSIQUE des missions sociales du SAD. Dans ce cadre, la mise en place « d'équipes volantes » permettrait de faire face à des situations comme celle vécue cette année par le SAD actif à la prison de DINANT.
- vu l'augmentation de la disparité (culture, âge, etc.) de la population pénitentiaire, nous recommandons des formations à la multi-culturalité. Les connaissances et les aptitudes acquises lors de ces formations, contribueraient à la réduction des risques d'incompréhensions, quiproquos et tensions.

6. Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2024

En 2024, quatre défis majeurs attendent la CDS :

- trouver des nouveaux membres pour assurer la continuité sereine du fonctionnement de la CDS ;
- continuer le suivi des missions assurées par le SAD à la prison de Dinant. Si des perspectives de normalisation sont annoncées, il convient de rester vigilant à son fonctionnement.
- continuer le suivi du processus des soins médicaux dans cette petite prison située en zone rurale. Cela implique de travailler sur une prise de conscience de l'administration pénitentiaire et des pouvoirs régional et communautaire, de l'importance de promouvoir et d'assurer un réel travail pluridisciplinaire pour le suivi des assuétudes et de certaines pathologies.
- continuer à sensibiliser les autorités sur la surpopulation carcérale importante à la prison de DINANT, mais aussi sa diversification culturelle, l'impact sur les conditions de travail en « flux tendu permanent » qui aura tôt ou tard un effet sur les conditions de détention et les conditions de travail des agents.
- continuer à sensibiliser les autorités – en particulier communautaires et régionales - sur l'insuffisance d'activités proposées aux personnes incarcérées.